

Questions orales

échange. Il ne semble pas s'apercevoir que ces exportations ont toujours existé. Il néglige aussi de parler du million et demi de personnes qui sont toujours sans travail au Canada.

Si le ministre est tellement convaincu que le professeur sait de quoi il parle, pourquoi ne joint-il pas le geste à la parole? A-t-il l'intention de rendre publiques les études réalisées par le gouvernement sur les conséquences économiques du projet d'accord de libre-échange nord-américain? Peut-il nous dire combien d'autres travailleurs canadiens perdront leur emploi à cause de ce projet d'accord trilatéral? Ne parlons pas du passé. Dites-nous les conclusions de vos études d'impact sur l'ALENA.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est curieux d'entendre le député me demander de joindre le geste à la parole.

J'étais assis à quelques pas de lui, en 1980, quand on lui a demandé s'il démissionnerait dans l'éventualité d'une nouvelle hausse des taux d'intérêt. Il a répondu: «Oui, je vais démissionner.» Qu'est-il arrivé quand les taux d'intérêt ont grimpé à 22 p. 100? Il est resté assis à se tourner les pouces. Il n'a jamais pensé à démissionner. Il n'a jamais réfléchi au principe dont il parle maintenant. Je joindrai le geste à la parole quand le député sera prêt à faire de même.

Une voix: D'autres questions, Herb?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je veux parler d'une étude qui n'est pas du gouvernement, mais de l'Institut C.D. Howe. On peut y lire ceci: «Le libre-échange avec les États-Unis a facilité le développement d'industries à haute valeur ajoutée qui sont indispensables à la croissance économique future du Canada. Cette conclusion va dans le sens des prévisions formulées par les défenseurs de l'accord.» Cette étude d'impact a été réalisée par un observateur indépendant qui affirme que l'Accord de libre-échange a été avantageux pour le Canada et pour les Canadiens.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Elle porte sur le pont de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le 24 février, en réponse à une question de ma collègue, la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe, le ministre de l'Environnement disait que ce projet avait fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Vendredi, la Cour fédérale disait que le gouvernement avait violé ses propres lignes directrices en matière d'environnement et ajoutait qu'une étude générique sur une conception générique de pont était inacceptable. Le juge Reed a même qualifié le processus de «parfaitement stupide».

Vu la décision de la cour et l'intérêt du public pour cette évaluation, est-ce que le ministre va cesser d'agir à huis clos et faire procéder immédiatement à une évaluation environnementale digne de ce nom sur le projet définitif, et avec des audiences publiques?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, nous sommes heureux que madame le juge Reed ait rendu sa décision rapidement. C'est une décision très complète. Vous vous souviendrez que le gouvernement a été respectueux du processus depuis le début.

Le député ne sera sans doute pas surpris d'apprendre que je n'ai pas encore eu l'occasion de discuter de cette question avec mes collègues du Cabinet ou avec d'autres paliers de gouvernement. J'ai cependant eu un bref entretien avec le premier ministre McKenna, qui m'a offert son appui. Pour des raisons évidentes je n'ai pas parlé au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. Je devrai attendre l'élection du nouveau premier ministre.

De toute façon, vous pouvez être sûr, et la Chambre peut être sûre, que nous examinerons la question attentivement. Je pourrai lui faire rapport, de même qu'à la Chambre, dans quelques jours.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je sais que ce sera une décision difficile pour le ministre. Pendant que le ministre décide du sort du projet, il ne doit pas permettre la répétition de situations comme celles des barrages Rafferty-Alameda et de la rivière Oldman, où les travaux ont commencé pendant qu'on effectuait les évaluations environnementales.

Le ministre s'assurera-t-il qu'un fiasco analogue ne se répétera pas et que le projet ne se poursuivra pas un jour de plus, en attendant que les évaluations environnementales soient terminées?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, comme je l'ai dit au député, nous examinerons très attentivement les conséquences de ce projet. Nous avons toujours respecté le processus.